



Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

60 communes,
Communauté d'Agglomération : Lannion-Trégor
Communauté
Communautés de Communes :
Haut Trégor, Presqu'île de Lézardrieux
Espace Chappe – 1, rue Chappe – 22300 Lannion
Tél. 02 96 48 66 33 – Fax 02 96 48 73 07
info@paystregorgoelo.com
www.paystregorgoelo.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2016
SIEGE DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE
COMMUNE DE LANNION**

L'an deux mil seize, le 28 septembre, au siège de Lannion-Trégor Communauté, le Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle NICOLAS, après convocation adressée individuellement à chaque membre le 13 septembre 2016.

Nombre de votants : 26 votants présents

MEMBRES PRESENTS :

Mme Isabelle NICOLAS,

M. Joël LE JEUNE, M. Hervé GUELOU, M. Jean-Yves KERAUDY, M. Paul LE BIHAN, M. Maurice OFFRET, M. Roger PRAT, Mme Thérèse HERVE (suppléante non votante), M. Eric ROBERT (suppléant)

M. Loïc MAHE, M. Frédéric LE MOULLEC, Mme Anne LE COQ (suppléante non votante)

M. Arnaud PARISCOAT, M. Jean Yves NEDELEC,

Mme Claudine FEJEAN, M. Patrice KERVAON (suppléant non votant), Mme Nicole MICHEL (suppléante), M. André COENT, Mme Claudine LE BASTARD (suppléante non votante)

M. Gérard FALEZAN, M. Marc DANJON, M. Benoît DUMONT, M. Daniel GEORGE, M. Alain HUBERMAN, Mme Sylvie JEHANNO, M. Xavier ROLLAND, M. Jean-Pierre TRILLET, M. Pierre LAVANANT (suppléant), Mme Catherine LE BRAS (suppléante), M. Loïc TOUPIN (suppléant),

MEMBRES INVITES :

Mme Christine ROYER, M. Didier TASSET, Mme Gaby CADIOU, M. Philippe WEISSE

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. Alain CADEC, Mme Françoise LE MEN, M. André LE MOAL, M. Erven LEON, M. Eric TRIAUD, Mme Corinne ERHEL,

DÉLIBÉRATION SUR LA DISSOLUTION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (GIP-ADT) DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO

En conséquence de l'évolution de la carte intercommunale au 1er janvier 2017, les Président-e-s des trois EPCI, du Pays et du Conseil de développement se sont accordés sur les éléments suivants qui sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration :

- le transfert des activités et de l'équipe technique du Pays à la nouvelle agglomération Lannion-Trégor Communauté au 1er janvier 2017,
- le maintien d'un Conseil de développement et d'une animation dédiée,
- l'organisation d'un Conseil d'administration en septembre proposant la dissolution du groupement.

En effet, en application de l'article 20 de la Convention constitutive du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo, la décision de dissolution doit être prise par le Conseil d'administration, à la majorité des deux tiers, au moins trois mois avant la date d'échéance envisagée.

Cette décision doit ensuite être transmise au Préfet de région, sous couvert du Préfet de département, au moins trois mois avant la date d'échéance envisagée.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À LA MAJORITE DES DEUX TIERS,
LA DÉCISION DE DISSOLUTION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
(GIP-ADT) DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en sous-Préfecture le 29 septembre 2016.

André COËNT

